

GE HYDRO PRIÉ DE « FAIRE MIEUX »
« Un groupe (...) comme General Electric doit faire mieux sur le PSE (plan social - NDLR). » **Benjamin Griveaux, secrétaire d'État, à propos des 345 suppressions de postes à Grenoble.**

LA TAXE SUR LES DIVIDENDES DE LA DISCORDE
« Ce n'est pas une décision que j'ai prise personnellement, je tiens à le dire. » Pierre Moscovici s'est désolidarisé de la taxe de 3 % sur les dividendes, votée en 2012 lorsqu'il était ministre de l'Économie et invalidée par les sages. L'État devra rembourser aux grands groupes 9 milliards d'euros.

Capital/travail

LA POSTE

Le drame qui cache l'abus de sous-traitance



DANS LES ENQUÊTES EN COURS POUR HOMICIDE INVOLONTAIRE ET TRAVAIL DISSIMULÉ, LA POSTE EST ÉGALEMENT ENTENDUE COMME TÉMOIN ASSISTÉ.

Alors que La Poste est mise en examen après l'accident du travail mortel d'un de ses sous-traitants, SUD PTT dénonce des mauvaises conditions de travail généralisées.

La Poste mise en examen pour prêt de main-d'œuvre illécite. C'est l'aboutissement d'une longue enquête menée depuis 2012 suite à l'accident mortel d'un de ses sous-traitants. Le 5 décembre de cette année-là, le coursier Seydou Bagaga s'était noyé dans la Seine en tentant de récupérer un colis tombé dans le fleuve. L'enquête de l'inspection du travail avait permis de démontrer que son employeur, DNC Transport, sous-traitant de La Poste, ne l'avait pas déclaré et que Coliposte, donneur d'ordre faisant partie intégrante du groupe La Poste, ne pouvait l'ignorer...

L'enquête de l'inspection du travail, réalisée après le drame sur les conditions de travail dans le centre de distribution d'Issy-les-Moulineaux, dont dépendait la victime, a mis au jour des pratiques qui ont conduit à cette mise en examen de La Poste en avril dernier comme personne morale, mais aussi à celle du directeur du centre Coliposte en question. Comme le résume M^e Julien Pignon, avocat de SUD PTT, partie civile

dans cette affaire : « Ils ont trouvé sur place des sous-traitants traités comme des salariés en poste, c'est-à-dire dirigés par des agents de maîtrise de La Poste, contrôlés par La Poste. Il y a clairement une interdépendance, les sous-traitants servant aussi à remplacer les postiers absents. Il s'agit d'un "faux de sous-traitance" pour bénéficier d'un volet de flexibilité, avec des personnes payées au lance-pierres et plus ou moins déclarées alors que ce travail pourrait être conféré à des salariés propres ! »

Les dysfonctionnements se retrouvent un peu partout

Quelques années après le drame, rien n'a changé pour SUD PTT, qui dénonce non pas un cas isolé mais un dumping social généralisé au sein du secteur colis, en pleine expansion dans le groupe. « Dans certains centres comme celui de Pantin, la sous-traitance est proche de 100 %, déplore Eddy Talbot, de la fédération SUD PTT. Dans le

Près de 80 % de l'activité de Coliposte est sous-traitée en Île-de-France. SUD PTT dénonce un dumping social. Franck Crusiaux/REA

sud de l'Île-de-France, elle est passée de 73,3 en 2012 à 73,9 % en 2015. Malgré la mort du collègue, les pratiques n'ont pas changé. D'un côté, La Poste défend son modèle social avec des CDI, de l'autre, elle sous-traite l'essentiel de l'activité colis. » Les inspections du travail réalisées récemment à Clamart, à Vélizy-Villacoublay ou Montgeron montrent que les dysfonctionnements se retrouvent un peu partout. « Il y a une réglementation à respecter, rappelle Thierry Lagoutte, représentant SUD PTT au CHSCT, l'inspection du travail pointe régulièrement le fait qu'il n'y a pas de plans de prévention pour les sous-traitants alors que c'est obligatoire et des contrôles Urssaf font état d'heures supplémentaires non payées. Ils travaillent dans des conditions déplorables, avec de grandes amplitudes horaires et sont payés au colis tout en risquant

des pénalités pour tout paquet perdu ou mal livré, tout ça pour que La Poste puisse tenir la concurrence ! Et quand on demande des bilans annuels des accidents du travail des sous-traitants du groupe, ils nous disent qu'ils n'ont pas ce genre de données. C'est la loi de la jungle. »

Mais pour l'avocat de La Poste, pas question de remettre en cause l'organisation du travail : « Les faits à ce stade reprochés à La Poste portent seulement sur le fonctionnement local de la relation avec l'employeur de M. Bagaga pendant une période réduite de quelques jours. (...) La procédure en cours ne remet nullement en cause la pratique de la sous-traitance dans le traitement des colis par La Poste. » Si le parquet n'a pas rendu son réquisitoire définitif, au vu des éléments, l'avocat de la partie civile a bon espoir de voir l'affaire jugée devant les tribunaux. ●

CÉCILE ROUSSEAU

Retraite Laurence Cohen alerte sur les retards de paiement des pensions

La sénatrice PCF Laurence Cohen, vice-présidente de la commission des Affaires sociales, a interpellé la ministre de la Santé concernant les retards de paiement des pensions de retraite qui s'accumulent en Île-de-France. Au moins 20 700 Franciliens touchent leurs retraites avec plusieurs mois de retard et 4 000 nouveaux retraités n'ont toujours rien perçu depuis le mois de juin. « Le coût de la vie est particulièrement élevé en Île-de-France et de nombreuses personnes risquent de se retrouver dans des situations financières très délicates si une solution n'est pas trouvée très rapidement », alerte Laurence Cohen. La sénatrice souligne qu'à ces difficultés s'ajoute la hausse de la CSG qui va pénaliser le pouvoir d'achat des retraités. Elle demande un renfort rapide d'effectifs à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse pour régler le problème et rappelle que, depuis 2015, il y a, dans le droit français, un droit à la retraiteposable. ●

PI. M.

Travail La CGT sur la réserve après sa rencontre à Matignon

Une négociation pour la formation professionnelle, une réunion multilatérale pour l'assurance-chômage, une concertation pour l'apprentissage dès fin octobre et un projet de loi en avril, voilà le programme énoncé par Matignon aux organisations syndicales reçues hier. « Nous, on croit ce qu'on voit, nous ne voulons pas revivre l'épisode précédent » des ordonnances, a averti dès sa sortie Philippe Martinez, rappelant que la CGT est « pour que les négociations sur la formation professionnelle et l'assurance-chômage restent du domaine des partenaires sociaux ». Jean-Claude Mailly (FO) est sorti plus confiant : « Le premier ministre m'a confirmé qu'il n'y a pas de diminution de droits à indemnisation des demandeurs d'emploi. » Eric Beynel a, lui, rappelé que pour Solidaires, « les ordonnances travail sont toujours au premier plan » et qu'une mobilisation est prévue jeudi avec la CGT, pendant la poursuite de ces rencontres bilatérales. ●

PI. M.

Précarité Insultes en série du Medef et du gouvernement contre les privés d'emploi

« C'est de l'optimisation », dénonçait, hier sur Europe 1, Pierre Gattaz en parlant de « ces gens qui travaillent quatre mois, puis qui se mettent quatre mois au chômage ». Voilà qui doit, selon lui, justifier une « évaluation et un contrôle renforcé, notamment des jeunes chômeurs ». Une charge qui tombe au moment où vont s'ouvrir des concertations sur la réforme de l'assurance-chômage, et alors que le gouvernement réfléchit à prendre des mesures pour pénaliser l'abus des contrats courts et précaires, qui frappent en premier lieu les plus jeunes. Pour le patron du Medef, ces jeunes chômeurs pratiqueraient « l'optimisation » d'allocations chômage et seraient « des profiteurs du système ». Il faut dire que, la veille, le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, avait déjà largement ouvert les vannes de l'indécence sur BFMTV en déclarant : « La liberté ce n'est pas de bénéficier d'allocations chômage pour partir deux ans en vacances... » ●

PI. M.